



Automobil Club der Schweiz
Automobile Club de Suisse
Automobile Club Svizzero

Prises de position de l'Automobile Club de Suisse ACS relatives aux projets de transport de la session d'hiver des Chambres fédérales

Conseil national

17.405 n Pa.Iv. Burkart. Reconduire les allègements fiscaux de durée limitée accordés pour le gaz naturel, le gaz liquide et les biocarburants

L'ACS soutient cette initiative parlementaire pour les motifs suivants :

- L'allègement fiscal actuel inclut des mesures incitatives pour le développement de carburants alternatifs tels que le gaz naturel, le gaz liquéfié ou des combustibles biogènes.
- Le développement de technologies alternatives est essentiel pour l'avenir de notre mobilité. Il faudrait donc prolonger le délai pour cette incitation fiscale en faveur des investissements dans ce domaine.
- La Confédération ne subira aucune perte en raison de ces mesures d'allègement fiscal.

Conseil des États

19.045 s Loi relative à la vignette autoroutière. Modification

L'ACS est globalement favorable aux nouvelles technologies et à leur utilisation lorsqu'elles s'avèrent appropriées. Toutefois, en sa qualité d'association de défense des intérêts des automobilistes, il formule **certaines réserves concernant la vignette électronique** :

- La vignette électronique pourrait mener ultérieurement à une introduction insidieuse du *roadpricing* (tarification routière) que l'ACS rejette vigoureusement.
- Les différents modes de transport ne doivent pas être traités de manière hétérogène et par conséquent être mis en concurrence. L'introduction d'une redevance unilatérale pour l'utilisation de l'infrastructure routière – telle que le *roadpricing* - entraînerait une charge financière supplémentaire sur le trafic routier sans pour autant que les autres modes de transport n'apportent une contribution complémentaire.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Fabien Produit, Secrétaire général ACS, fabien.produit@acs.ch, Tél. 031 328 31 17.